



Cible provisoire pour les émissions de portées 1 et 2

Hypothèse :

- Combustion stationnaire et achat d'électricité (aucun changement)
- Application du plan de décarbonation de CBC/Radio-Canada pour toutes les autres activités

Cible provisoire :

Réduction de 50 % des émissions de portées 1 et 2 d'ici 2035
(par rapport à l'année de référence 2019)

Important : Des facteurs extérieurs clés pourraient avoir des répercussions négatives sur l'exécution du plan, entre autres :

- La qualité des données
- La dépendance envers des fournisseurs
- Les politiques publiques
- Les pressions sur les coûts
- La collaboration avec les partenaires de l'industrie
- La dépendance envers les technologies (p. ex., l'utilisation de l'IA et des services numériques pourrait faire croître les émissions en raison de leur nature énergivore)

CBC/Radio-Canada s'engage à examiner ses cibles de réduction tous les cinq ans et à les rajuster au besoin.

En quoi consistent les émissions de GES de portées 1 et 2?

- Les émissions de portée 1 sont des émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise (p. ex., la combustion de carburant dans ses installations).
- Les émissions de portée 2 sont des émissions indirectes provenant de la consommation d'énergie achetée (électricité, vapeur, chauffage et refroidissement).



Cible provisoire pour les émissions de portée 3

Cible provisoire :

Réduction de 40 % des émissions de portées 3 d'ici 2035

(par rapport à l'année de référence 2019)

Important : Des facteurs extérieurs clés pourraient avoir des répercussions négatives sur l'exécution du plan, entre autres :

- La qualité des données
- La dépendance envers des fournisseurs
- Les politiques publiques
- Les pressions sur les coûts
- La collaboration avec les partenaires de l'industrie
- La dépendance envers les technologies (p. ex., l'utilisation de l'IA et des services numériques pourrait faire croître les émissions en raison de leur nature énergivore)
- L'empreinte carbone des productions indépendantes

CBC/Radio-Canada s'engage à examiner ses cibles de réduction tous les cinq ans et à les rajuster au besoin.

En quoi consistent les émissions de GES de portée 3?

- Les émissions de portée 3 correspondent à toutes les émissions indirectes de GES qui sont associées à la chaîne de valeur de l'entreprise, mais qui sont produites par des sources non détenues ou contrôlées par celle-ci.
- Les émissions de portée 3 sont classées dans 15 catégories, notamment :
 - Biens et services achetés*
 - Biens d'équipement
 - Activités liées au carburant et à l'énergie
 - Déchets produits dans le cadre des activités
 - Déplacements d'affaires
 - Navettage des employés
 - Biens loués en amont
 - Biens loués en aval

* Les émissions de portée 3 appartenant à la catégorie 1 excluent les contenus commandés (c.-à-d. les productions indépendantes) en attendant une évaluation plus poussée.